Lou San Pancrassou

SAINT BAUDILLE ET PIPET LA COMMUNE

Automne 2023

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs,

Nous avons connu un été contrasté : alors que nous attendions la sécheresse, nous avons eu des évènements climatiques comme de fortes pluies et des orages puis un début d'automne inhabituellement sec.
Nous sommes à mi-mandat et nous voyons des dossiers importants se concrétiser : turbidité de la vanne, PCS, et d'autres apparaitre : aménagement de l'ancienne école du Perrier, …
Nous restons mobilisés au quotidien pour la vie de la commune et nous remercions tous les bénévoles qui participent aussi à son entretien.
Nous vous souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Etat civil

Décès :

- DELAVELLE Yves *le 5 juin 2023*
- LOUBET Jean-Claude *le 1 juillet 2023*
- ABONNENC Marie-Claude *le 12 septembre 2023*
- DURBET Marie-Thérèse *le 26 septembre 2023*

Informations Municipales → *Les brèves*

⇒ *Bilan de fonctionnement du radar pédagogique de l'entrée du village:*

Sur **28 000 passages** entre **le 10 mai et le 18 octobre soit** environ **154 passages quotidiens**
Les camemberts ci-dessous montrent **qu'un quart des véhicules sortants et un tiers des entrants respectent la vitesse maxi de 30.** Seuls, **4% des sortants et 5% des entrants sont au-dessus de 50 km/h.** Avec un véhicule entrant à 91 km/h !
Nous laisserons le radar cet hiver, de ce côté du village, pour mesurer l'impact de la fermeture du Col sur la circulation.
Puis, **nous le placerons à l'autre entrée du Village.**

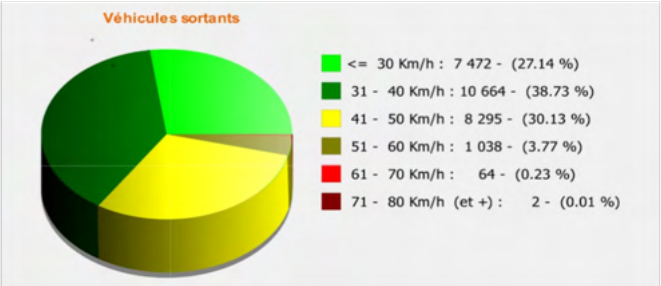

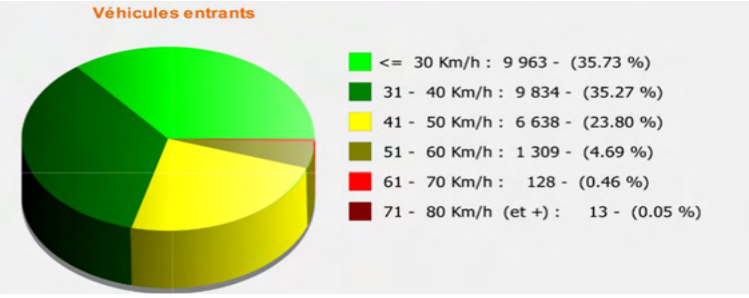

⇒ *Les cimetières :*

Toutes les concessions ont été remesurées. Les erreurs relevées seront mises à jour sur le plan. Ensuite, toutes les données seront bancarisées dans un nouveau logiciel.

⇒ *Sécurité des habitations :*

La Gendarmerie passe régulièrement en mairie pour faire un point avec nous. Elle vous appelle à la vigilance sur les cambriolages pour lesquels le risque est plus grand en fin d'année. Les tentatives d'arnaques téléphoniques se multiplient aussi en cette période : Une plainte en ligne peut-être déposée via le site Thesee *https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/*

⇒ *Les poteaux téléphoniques :*

Chacun peut constater que les poteaux en bois qui jalonnent nos routes sont dans **un état inquiétant.** Etat qui s'est aggravé avec la pose de câbles supplémentaires pour la fibre et les conditions climatiques. **Nous signalons, bien évidemment, chaque poteau tombé** (voir ci-dessous) mais aussi ceux qui se dégradent. Nous constatons que **l'aspect préventif n'est pas pris en compte** et que les réponses aux signalements de chute de poteaux ou de câbles sont aléatoires. Un poteau tombé peut être réparé mais le câble laissé à terre ou un poteau voisin tombé aussi ne sera pas remplacé le même jour. Tout ceci semble dû à une cascade de sous-traitance qui ne vise plus l'entretien du réseau mais seulement la réparation ponctuelle des dommages. **Vous pouvez aussi signaler les dommages mais vous devez savoir que, bien qu'ils soient sur un même poteau, vous devez signaler les câbles téléphoniques ADSL à Orange** : *https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/signaler* **et les câbles pour la fibre à** : *http://www.iserefibre.fr/declaration-dommages-reseaux/*

Informations Municipales → *Les dossiers en cours*

Cette période de mi-mandat nous donne l'occasion de faire un point sur les dossiers en cours.

⇒ *Régularisations foncières :*

Neuf dossiers de régularisation foncière sont en attente de règlement chez le notaire. Certains sont complexes car ils datent des années 1990 et ils concernent des propriétaires décédés avec de nombreux héritiers. D'autres devraient avancer rapidement. Nous avons récemment fait un point avec l'Office Notarial de Mens ; nous espérons réduire de moitié ces dossiers d'ici à fin 2024.

⇒ *La gestion de l'eau :*

Le dossier de réduction de la **turbidité de la source de la Vanne** *(500 K€ de travaux)* progresse (géomètre, géothermie, préparation du marché d'AO, …) **Les premiers travaux** débuteront en **juin 2024.**

Nous rencontrons des difficultés avec le bureau d'étude en charge du passage de **toute la commune en assainissement non collectif** (délais non tenus). Le Département nous assite dans nos démarches pour faire progresser ce dossier (enquête publique à venir).

Nous avons reçu le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de **protection de nos captages.** C'est une affaire qui a débuté depuis une dizaine d'années. Sur nos trois captages (La Vanne – La Battia – La Chapelle) des travaux sont à prévoir : ils portent sur la mise aux normes des réservoirs, la création d'un périmètre de protection immédiate (PPI) et d'un périmètre de protection rapprochée (PPR). Le PPI consiste à clore pour empêcher tout accès sur une surface de 20mx20m incluant l'acquisition par la commune de ce périmètre s'il appartient à un propriétaire privé. Le PPR consiste à interdire un certain nombre d'activités qui présentent un risque de pollution de la ressource sur une zone plus large d'une cinquantaine d'Ha. Les coûts estimés sont de 16 000 € HT pour La Vanne + 45 600 € HT pour la Battia + 25 800 € HT pour La Chapelle. Nous avons demandé des précisions sur certaines prescriptions.

Concernant la facturation de l'eau, petit changement cette année, après avoir réglé votre abonnement courant mai, vous allez recevoir la facture de votre consommation. Enfin, nous suivons de près l'étude qui vient d'être lancée par la Communauté de Communes sur le transfert de la compétence de l'eau en 2026. Nous reviendrons dessus dès que nous aurons les résultats de cette étude.

⇒ ***L'ancienne école du Perrier :***

L'ancienne école du Perrier **était gérée par un bailleur social** : *Alpes Isère Habitat.* Ces deux logements, désormais vacants, étant **mal classés au plan énergétique**, ne **peuvent plus être loués**. Alpes Isère Habitat ne semble pas décidé à investir et **nous propose de les reprendre**. Avant toute décision, nous faisons étudier la possibilité de reprise avec deux petits studios en bas (pour les personnes âgées) et un logement familial au 1er étage. Nous voulons notamment connaître l'ampleur des travaux et les possibilités de subvention, avec l'idée que les loyers pourraient financer un emprunt.

Dans cette période où le logement est un problème dans tout le Trièves, **la commune apporterait ainsi sa contribution.**

Informations Municipales → *Les travaux*

Ce qui a été fait

⇒ Réfection de divers chemins et prévention ruissellement.
⇒ Avancement des petits travaux sur les cimetières (maçonnerie, robinets, …).
⇒ Remplacement des grilles protection des captages / Entretien autour des réservoirs.
⇒ Réparations de plusieurs fuites.
⇒ Travaux sur le sentier de l'Obiou (Communauté de Communes).

Les dossiers pour lesquels nous attendons la réalisation par l'entreprise concernée :

⇒ L'enfouissement des lignes du Village a, de nouveau, été repoussé à début janvier par TE38 qui en a la charge.
⇒ Des travaux d'épareuse et de lamier.
⇒ Portail du local communal du Cros Bas.
⇒ Fin du portail du cimetière du Perrier.
⇒ Mise en place d'une cuve de stockage d'eau au-dessus du Village (incendie et sécheresse)

Travaux en attente de financement prévu en 2024 :

⇒ Réparation des conséquences des gros orages de l'été.
⇒ Déplacements de conduites d'eau .
⇒ Réfection réseau eaux pluviales du Perrier.

Travaux liés à la collaboration avec une autre commune :

⇒ Réfection du Pont de Boiras.

En cours d'étude :

⇒ Rénovation de l'ancienne école du Perrier.
⇒ Travaux sur le réseau d'eau potable (turbidité, suppression du réservoir d'Agnès et du Perrier, branchement de la chapelle sur le réseau de la vanne, remplacement de conduites. *Début des travaux prévu en 2024.*

Informations Municipales → *Respecter nos forêts*

Pour la bonne cohabitation de tous en forêt, bûcheron, chasseur, randonneur, VTTiste, motocycliste, …, respectons ces quelques règles de base.

⇒ En période de chasse, s'habiller visiblement. En Isère, il n'y a pas de chasse le vendredi.
⇒ S'il y a un chantier forestier, faire demi-tour ou changer d'itinéraire.
⇒ Ne pas se garer sur les pistes forestières, ni sur les espaces de stockage des bois.
⇒ Rester sur les sentiers balisés, pour respecter la végétation au sol.
⇒ Ne pas pénétrer dans les lieux clos où sont parqués des animaux et ne pas ouvrir ces parcs.
⇒ Adapter son allure selon le contexte et la visibilité pour éviter les accidents.
⇒ Ne pas cueillir de manière abusive. Rester dans les limites de l'usage familial et se renseigner sur les espèces réglementées.

Information à l'initiative de l'Association des communes forestières de l'Isère

Les dossiers du Pancrassou → *La gestion des déchets sur notre territoire.*

La Communauté de Communes possède la compétence en matière de gestion des déchets. Elle a fait un choix positif en exerçant au maximum cette compétence elle-même plutôt que de la concéder à une entreprise privée.

Le budget de cette compétence est autonome, ce qui signifie que les recettes (redevance d'enlèvement des ordures ménagères (OM) payée par les habitants et revente de matières issues du tri pour valorisation) doivent couvrir les dépenses. Ces dernières sont composées essentiellement des dépenses de personnel, de matériel, de ramassage des déchets dans les points de collecte, d'évacuation des objets triés dans les déchetteries et de participation aux frais d'incinération des déchets non recyclables.

La collecte des déchets s'effectue selon plusieurs modalités :

⇒ Ramassage dans les points de collecte (semi-enterrés).

Même s'il a pu faire polémique à sa mise en place en 2017, ce mode de collecte fonctionne plutôt bien d'autant qu'il a été simplifié (papiers et emballages ensemble). Déchets ultimes, verres et objets à trier constituent les trois formes de tri accessibles dans un endroit proches des habitations (560 containers au total). Les cartons peuvent aussi être déposés dans des lieux prévus à cet effet. Le bilan est positif car, dans le Trièves, on trie plutôt mieux que dans les autres collectivités. Même si quelques indélicats continuent à jeter ou à poser à côté de ces containers des objets qui relèvent de la déchetterie.

⇒ Collecte en déchetterie.

Les deux déchetteries tournent à plein régime et ne cessent d'affiner les possibilités de tri et donc de valorisation : séparation des bois ou agglos issus du mobilier ou collecte séparée des polystyrènes, par exemple. Pour autant, plusieurs questions se posent :

- Les déchetteries de l'Agglomération Grenobloise étant plus réglementées et plus difficiles d'accès, certaines entreprises extérieures ou locales effectuant des travaux sur l'agglomération encombrent nos déchetteries.
- La valorisation des déchets qui sont rachetés rapporte de moins en moins et le coût de leur transport vers les lieux de valorisation augmente de plus en plus. Comme celui de la collecte dans les semi-enterrés, ce qui a amené la CCT à faire le choix de le faire elle-même, en faisant l'acquisition d'un deuxième camion pour la collecte des bacs jaunes.

⇒ La valorisation sur place des déchets compostable, qui devient une obligation, est en pleine expansion avec la vente de composteurs (131 en 2022) et la mise à disposition d'un maître composteur. La collecte des déchets verts a aussi été rapprochée des habitants par la mise en place de lieu de dépôt communaux. D'autres collectes ponctuelles sont organisées à intervalles réguliers (épaves de véhicules, plastiques servant à l'agriculture, ...).

Que deviennent les déchets :

⇒ <u>Les verres</u> sont collectés par la société *Paprec,* agence de La Mure, ils sont transportés vers Béziers, Labégude et Gironcourt où ils sont valorisés. Ils sont actuellement rachetés 22.28 € la tonne (prix en baisse).

⇒ <u>Les autres déchets (emballages et papiers)</u> collectés dans ces semi enterrés sont apportés au centre de tri de La Tronche par la société *Paprec,* agence de La Mure, où ils sont triés et valorisés (le rachat de la matière varie en fonction de celle-ci de 0 € la tonne pour les films plastiques à 865 € la tonne pour les bouteilles plastiques).

⇒ Les déchets ultimes (ordures ménagères) sont transportés par la société Corréard de Clelles dans des fours pour être brulés et servir au chauffage urbain et la fabrication d'électricité. Un nouveau centre d'incinération est en cours de construction à La Tronche mais c'est une source d'inquiétudes (voir encart).

⇒ Les objets collectés en déchetterie font l'objet de marché publics réguliers pour leur rachat et leur acheminement vers des points de valorisation : Encombrants – Bois – Gravats – Plâtres – Ferraille – Cartons – Menuiserie – Polystyrène – Laine de verre – Déchets médicaux – Huiles végétales - …

Le coût de rachat de ces déchets ne cesse de baisser et celui de leur évacuation vers des centres de valorisation ne cesse de croître (parfois 30 à 40% entre deux marchés). Il est aussi paradoxal de constater que l'effort vertueux d'affiner le tri n'est pas récompensé (exemple du polystyrène ou de la menuiserie dont le coût de tri séparé est beaucoup plus élevé que si on les laisse dans les encombrants).

Une inévitable augmentation des coûts et un passage à la taxe.

Le constat d'un durcissement des normes et d'un fort accroissement des coûts de collecte et de valorisation impliquera inévitablement des répercussions sur les montants de participation demandés aux habitants. Ceux-ci ont été légèrement revus récemment pour rendre cette contribution plus équitable même si ce n'est pas populaire. Il faudra ajouter les dépenses liées à nos participations au nouveau centre de Tri de la Tronche et à celui du nouvel incinérateur Athanor (voir encart). Par ailleurs, le recensement par chaque commune des habitants concernés (ou exemptés) de la redevance s'avère complexe, chronophage et parfois inexact. Il faudra sans doute envisager de remplacer (comme l'ont fait de nombreuses collectivités) la redevance par une taxe adossée à la fiscalité. Des concertations seront nécessaires pour que ce changement utile crée le moins de mécontentement possible.

Une déchetterie pour les professionnels

La mise en place d'un point de collecte des déchets des professionnels (bâtiment, …) correspond à un besoin réel. Le projet d'implantation d'une telle déchetterie à Clelles est retardé par des questions financières. Les subventions publiques incitatives à de telles implantations ne semblent plus à l'ordre du jour (redirection sur les économies d'énergie des bâtiments ?) et les capacités limitées d'investissement de la CCT ont retardé ce projet qui reste toutefois d'actualité.

Le nouvel incinérateur de La Tronche

La mise en place du nouvel incinérateur de Grenoble (Athanor) a été rendue obligatoire par de nouvelles normes environnementales et surtout à la vétusté de l'usine actuel (1972). Son coût ne cesse d'augmenter (inflation des prix de construction, normes impliquant que la plupart des incinérateurs doivent être refaits et entrainant un effet d'aubaine pour les quelques entreprises qui occupent cette niche, …). On est passé d'un coût de l'estimation149 M € H.T de 2018 à plus de 200 M € en 2019. Ce coût est réparti entre les différents établissements intercommunaux du Sud Isère mais pour notre CCT, cela représenterait (consultation en cours) une dépense de d'environ 6.5M€. Actuellement les choix pour cet équipement se font à raison d'une voix par collectivité. Ce qui a permis de limiter les ambitions démesurées de certaines collectivités aisées qui voulaient par exemple mettre en place une scénographie pédagogique pour 500 K€ puis finalement 360 K€ (dont 4.5 k€ charge CCT €). Toutefois, ce mode de gouvernance pourrait être remis en cause par la mise en place d'un syndicat dans lequel le CCT ne pèserait pas lourd.

La collecte en quelques chiffres : 2022

Déchèteries : 3 256 tonnes collectées soit 307kg/habitant/an

Ordures ménagères :> 1977 tonnes collectées soit 188 kg /habitant/an

Collecte OM : 30 000 km/an -352 passages par an – 231 conteneurs

Verre : 577 tonnes collectées soit 54.5kg / habitant/an

Emballages > 500 tonnes collectées soit 47.27 kg/habitant/an

Refus de tri (déchets non conformes aux emballages et papier) : 131.66 tonnes soit 26.05%

131 **composteurs** vendus.

Sur St Baudille, il existe deux lieux de collecte complète et deux semi-enterrés pour les déchets non recyclables. Il n'y a pas de lieu de stockage des déchets verts en raison de la grande dispersion des hameaux qui rend difficile un lieu centralisé.

Sources : *Communautés de Communes du Trièves*

La vie de la commune

⇒ Un méchoui convivial et réussi :

Une nouvelle fois, le méchoui, organisé par le Comité des Fêtes le 22 juillet, aura été un moment marquant de l'été. Sourires, convivialité, mets locaux et bien préparés auront permis aux 130 participants de profiter d'une bonne journée. Nous remercions les organisateurs et les bénévoles pour toute l'énergie qu'ils consacrent à la vie de la commune.

⇒ Les fêtes de fin d'années approchent :

L'équipe municipale souhaite apporter de la joie et de la gaité aux habitants de la commune durant la période de Noël. Ainsi, les colis de Noël destinés aux personnes âgées de plus de 70 ans seront distribués début décembre. Pour les enfants , les cartes cadeaux seront distribuées mi-décembre.

⇒ Concert des sonneurs :

Samedi 10 septembre, au local des chasseurs, l'ACCA a organisé un concert de cors de chasse pour célébrer l'ouverture de la saison dans une ambiance conviviale.

L'histoire de la commune

A l'occasion de chaque cérémonie du 11 novembre, l'appel des morts pour la France est fait En 1914, 1100 Triè-vois sont mobilisés, surtout dans les chasseurs alpins ou dans l'artillerie. 350 ne reviendront pas. Le monument aux morts de St Baudille fait état de huit morts pour la France. Sans doute faut-il ajouter à ces morts, la souffrance des familles, des blessés et de ceux qui sont revenus traumatisés.

Francou Louis, Mort pour la France à 22 ans, le 02-10-1914 à Wancourt – Pas-de-Calais : sergent au 97e régiment d'infanterie.
Gauthier Léon, Mort pour la France à 36 ans, le 18-12-1914 à Harbonnières – Hospice- Somme : soldat 2ème classe au 75e régiment d'infanterie.
Pellegrin Emile, Mort pour la France à 21 ans, le 09-05-1915, disparu au Mont-Saint-Éloi – Bois de Berthonval, Pas-de-Calais : soldat au 159e régiment d'infanterie
Freychet Maxime, Mort pour la France à 32 ans, le 21-07-1915 à Bar-le-Duc – hôpital – Meuse, : soldat au 5e régiment d'infanterie coloniale
Blache Fernand, Mort pour la France à 22 ans, le 21-03-1916 à Haudiomont- Meuse : 2e canonnier conducteur 54e régiment d'artillerie.
Pacalin Louis, Mort pour la France à 36 ans, le 29-06-1916 à Fleury-devant-Douaumont – Fort de Thiaumont – Meuse : soldat au 340e régiment d'infanterie
Gras Emile, Mort pour la France à 26 ans, le 24-01-1919 des suites de ses blessures à Saint-Baudille-et-Pipet- Isère : soldat au 111e régiment d'infanterie.
Vieux Ernest, Mort pour la France à 19 ans, des suites d'une maladie contractée en service le 28-12-1914 à l'infirmerie du corps à Grillon – Vaucluse : soldat 159e régiment d'infanterie.
https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base_morts_pour_la_france_premiere_guerre/index.ph

⇒ Cérémonie du 11 novembre :

Plusieurs habitants et élus se sont réunis devant le Monument aux Morts pour rendre hommage aux habitants de la commune décédés lors de la première guerre mondiale. Lecture du discours officiel, appel aux morts et un petit moment convivial ont permis aux présents d'évoquer le souvenir de ces familles endeuillées.

L'association « Créa Loisirs Trièves » vient de perdre sa Vice-Présidente et fondatrice Marie-Thérèse Durbet.

Créa Loisirs Trièves a été fondé en 2005 à l'initiative de Marie-Thérèse accompagnée de Jean Guittat et Martine Bourdillon.

Aujourd'hui, Marie-Thérèse nous laisse bien seuls et tristes sans sa présence enthousiaste et ses idées créatives, contribuant à la bonne marche de l'association.

Marie-Thérèse, comme tu le souhaitais, nous nous efforcerons de poursuivre au mieux les activités de l'association, vannerie, couture, jeux.

Tu seras et resteras toujours parmi nous dans nos pensées et nos conversations.

L'association Créa Loisirs Trièves

Jean Claude Loubet aura fait beaucoup pour notre Commune. Jean Louis Poite a tenu à le souligner : élu conseiller municipal en 1971, puis réélu les six mandats suivants, dont un comme adjoint, Jean Claude a toujours été de bon conseil et, notamment, à la commission des travaux où ses compétences étaient appréciées et reconnues. En 2014, il avait décidé de laisser la places aux jeunes. Après 43 années au conseil, il pouvait passer le flambeau. Plus qu'un conseiller, il était devenu un collègue et un ami. Ils sont nombreux ceux qui garderont le souvenir des moments de rires ou de partage autour des parties de chasse. Et, on continuera longtemps à parler de Jean Claude vêtu de sa combinaison rouge. Qu'il repose en paix au pied de ses montagnes.

Directeur de la publication : Jean-Louis Poite. *Photos* : Suzy Vidon, Isabelle André, Catherine Arnaud, Bastien Tassy.

Rédaction : Alain Vidon, Jean-Louis Poite, Bastien Tassy. *Mise en page* : Bastien Tassy *IPNS*